



Bruxelles renvoie l'Italie devant la justice européenne

La Commission européenne a décidé jeudi de saisir la Cour de justice de l'UE d'un recours contre l'Italie pour son incapacité à arrêter la progression de la bactérie Xylella dans la région des Pouilles.

« Les autorités du pays ne prennent pas les mesures appropriées pour éradiquer l'organisme nuisible Xylella fastidiosa dans la région des Pouilles et ne parviennent pas à en enrayer la progression », note l'exécutif européen dans un communiqué.

Bruxelles estime que depuis octobre 2013, quand le premier foyer a été notifié, l'Italie n'a « pas complètement respecté » la réglementation de l'UE en matière de quarantaine ou de lutte contre la propagation.

« Ces mesures impliquent notamment d'enlever immédiatement les végétaux infectés », ainsi que des obligations de surveillance et de prélèvements d'échantillons.

« L'échéancier communiqué par l'Italie était inefficace pour garantir l'enlèvement immédiat des arbres infectés, ainsi que l'impose la réglementation de l'UE », pointe la Commission.

La bactérie Xylella est considérée comme l'une des plus dangereuses pour les végétaux à l'échelle mondiale. Elle provoque diverses maladies pour les végétaux infectés, toujours mortelles. Elle s'attaque principalement aux oliviers, à la vigne et aux vergers. Les moyens de lutte préconisés sont l'arrachage et la destruction, la délimitation de zones tampon et la désinsectisation.

La bactérie a été détectée à ce jour dans quatre pays européens (Italie, France, Espagne et Allemagne), avec des effets différents selon les végétaux et les conditions climatiques.

Lien article : <http://www.lafranceagricole.fr/actualites/cultures/bacterie-xylella-bruxelles-renvoie-litalie-devant-la-justice-europeenne-1,3,3117293627.html>